



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 avril 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 19 e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :**

**Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

### **Note verbale datée du 20 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire part du souhait du Gouvernement du Paraguay de devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La République du Paraguay a montré, au fil des années, son attachement à la défense des idéaux ayant présidé à la création du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle a ratifié les principales conventions concernant les réfugiés (Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967) et les apatrides (Convention relative au statut des apatrides de 1954 et Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961), et est partie aux principaux instruments internationaux universels relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Le cadre juridique interne relatif aux réfugiés est établi dans la loi sur les réfugiés n° 1938 adoptée en 2002, en vertu de laquelle a été créée la Commission nationale pour les réfugiés, qui est composée de représentants du Ministère des relations extérieures, du Ministère de l'intérieur, du Ministère du travail, du Ministère de la justice, de la Commission des droits de l'homme des deux chambres du Congrès national, d'organisations de la société civile et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

À l'heure actuelle, le Paraguay accueille sur son sol quelque 130 personnes ayant le statut de réfugiés et provenant de pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe orientale.

Au vu de ces différents éléments, la Mission permanente du Paraguay prie le Secrétaire général de bien vouloir transmettre la candidature du Paraguay au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

